



## Les organismes de placement collectif français se sont montrés très résilients face à la crise en 2020

En 2020, malgré un contexte de crise, les encours sous gestion des organismes de placement collectif (OPC) français et européens ont augmenté. En particulier, l'année est historique pour les fonds monétaires, grâce à une collecte exceptionnelle : + 25% pour la France et 14% pour la zone euro. Sur dix ans, les évolutions sont différenciées pour les deux familles d'OPC (monétaires et non monétaires), que ce soit en matière d'investisseurs, de composition de portefeuille ou de structure de marché.

Jean Luc LE GOFF et Maxime PONSART  
Direction des Statistiques monétaires et financières  
Service de l'Épargne financière et de la Titrisation

Codes JEL  
G11, G23

### Les OPC français en 2020

**1 336** milliards d'euros  
les encours non monétaires  
(+ 2% sur un an)

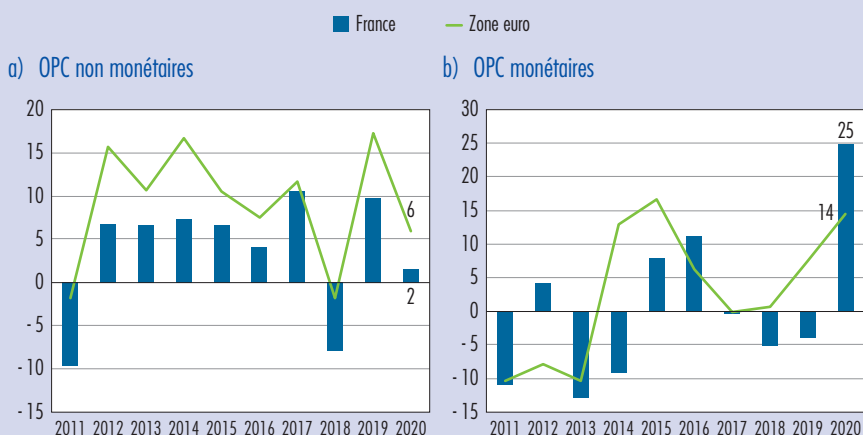
**393** milliards d'euros  
les encours monétaires  
(+ 25% sur un an)

**3,2** milliards d'euros  
les encours moyen sous gestion  
d'un fonds monétaire  
(+ 342% en dix ans)

**560** milliards d'euros  
les encours de fonds labellisés  
(24% de la gestion collective  
française)

### Évolution de l'encours des organismes de placement collectif (OPC) en France et en zone euro par catégorie depuis 2011

(en %)



Source : Banque de France.



### 1 Dans un contexte de crise, les OPC français et européens ont joué leur rôle d'instrument flexible et sûr pour accompagner les ajustements de l'épargne

#### L'actif net des OPC monétaires et non monétaires français progresse respectivement de 25 % et 1,6 % en 2020

L'actif net des organismes de placement collectif (OPC) de droit français s'établit à 1 729 milliards d'euros fin 2020, réparti en 1 336 milliards pour les OPC non monétaires et 393 milliards pour les OPC monétaires. Le bilan total des OPC (1 915 milliards) correspond à 11 % du total géré par l'ensemble du secteur financier français, composé notamment des fonds déposés dans les banques, les OPC et les assureurs, et évalué à près de 18 200 milliards d'euros.

En 2020, malgré un premier trimestre chahuté, les OPC français affichent des souscriptions nettes et des variations de valeur globalement positives. Après trois années consécutives de flux négatifs, les OPC monétaires collectent pour 80 milliards d'euros sur l'année 2020 (cf. graphique 1), soit + 25% en glissement annuel, un record depuis 2006. L'encours des OPC monétaires retrouve ainsi son niveau de fin 2010 (cf. graphique 1). Cette collecte annuelle exceptionnelle contraste avec la forte demande de rachats nets (53 milliards) survenue ponctuellement en mars 2020 (cf. encadré 1 *infra*). Les sociétés non financières ont été

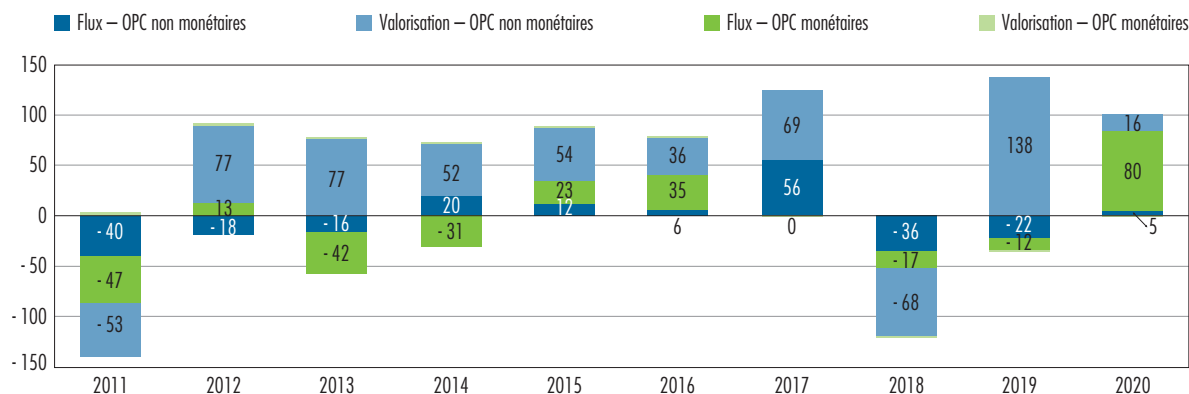
principalement à l'origine de ce mouvement de sortie afin de satisfaire leurs besoins de trésorerie (cf. *infra*).

Les flux des OPC non monétaires sont également positifs en 2020 (+ 5 milliards), après deux années de forte décollecte. Leur valorisation atteint 16 milliards d'euros, soit un gain de 1,2% sur l'année, en deçà de la moyenne des valorisations annuelles constatées depuis dix ans (+ 3,9%). Ce niveau de valorisation reste toutefois honorable compte tenu du choc intervenu en mars sur les marchés, avec une perte de valeur sur un mois de 103 milliards, soit une variation de - 8%. Cette perte a été plus que compensée sur le reste de l'année, notamment en novembre 2020, avec une valorisation historique de + 69 milliards (+ 5,6% mensuel).

Par catégorie de fonds non monétaires, l'année 2020 est marquée par le dynamisme des fonds d'épargne salariale et des fonds immobiliers, avec une augmentation de la collecte de respectivement 7 et 6 milliards d'euros (cf. graphique 2 *infra*). Les fonds d'épargne salariale ont ainsi profité du surplus d'épargne causé par la baisse de la consommation, et des mesures législatives favorisant ces dispositifs. Les fonds immobiliers cumulent sur dix ans 68 milliards de flux positifs, et contribuent aussi fortement à la collecte globale des OPC non monétaires sur la période. Par ailleurs, les fonds labellisés bénéficient d'un engouement croissant de la part des investisseurs (cf. encadré 2 *infra*).

#### G1 Évolution des flux des OPC français et de la valorisation de leurs encours, 2011-2020

(en milliards d'euros)



Notes : OPC, organismes de placement collectif.

**Encours des OPC non monétaires : hausse de 39%** entre 2010 (963 milliards d'euros) et 2020 (1 336 milliards).

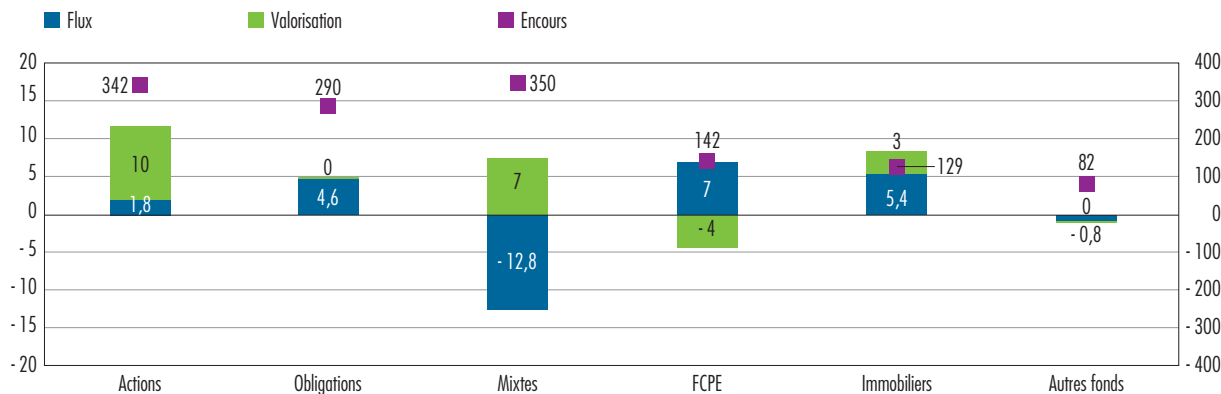
**Encours des OPC monétaires : stabilité** entre 2010 (394 milliards d'euros) et 2020 (393 milliards).

Source : Banque de France.



### G2 Répartition des flux et de la valorisation des encours des OPC non monétaires français, par catégorie, en 2020

(en milliards d'euros ; échelle de gauche : flux et valorisation, échelle de droite : encours)



Note de lecture : Pour les fonds mixtes, on observe des flux négatifs de 12,8 milliards d'euros, des gains de valorisation de 7 milliards, pour un encours en fin d'année de 350 milliards d'euros.

Note : OPC, organismes de placement collectif ; FCPE, fonds communs de placement d'entreprise.

Source : Banque de France.

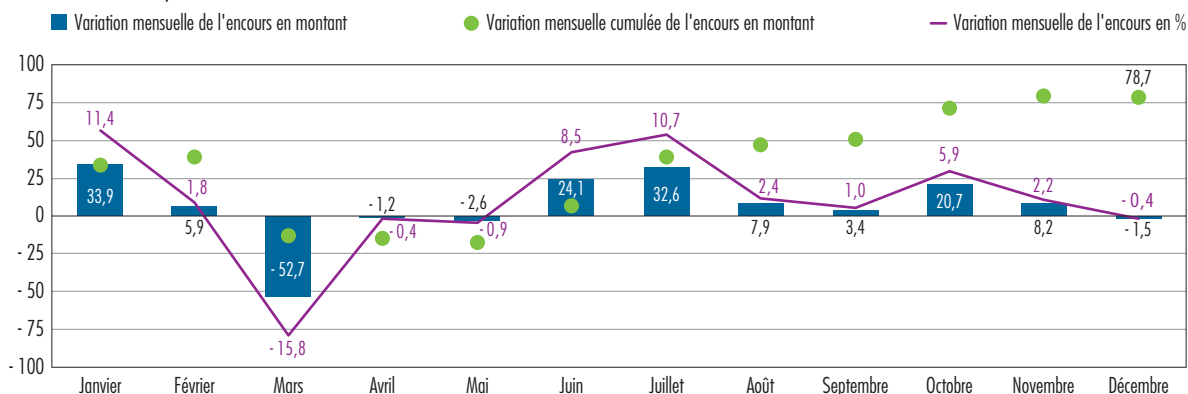
#### ENCADRÉ 1

### Vers une nouvelle réglementation des fonds monétaires pour renforcer leur résilience

Le *run* (demande de rachat massif) observé sur les fonds monétaires français en mars 2020 (53 milliards de retraits nets, - 16 % de l'encours, cf. graphique) a été sans incidence majeure et de courte durée : tous les fonds monétaires ont été en mesure d'honorer les demandes de rachat et leur situation s'est rapidement améliorée pour finir l'année de manière exceptionnelle grâce aux mesures de soutien à l'économie.

#### Évolution mensuelle de la collecte des OPC monétaires français en 2020

(en milliards d'euros)



Note : OPC, organismes de placement collectif.

Source : Banque de France.

Ces fonds ont, par ailleurs, bénéficié des fortes incertitudes régnant sur le niveau de valorisation des actifs et les perspectives macroéconomiques. Toutefois, le marché des instruments monétaires a été fortement perturbé avec

.../...



la survenue d'une spirale autoréalisatrice de baisse de la demande, hausse des taux, dégradation du prix des titres et baisse des valorisations des fonds monétaires amplifiant leur désaffection (- 9% sur les actifs en mars).

L'intervention de l'Eurosystème pour maintenir la liquidité sur le marché des titres de court terme s'est avérée nécessaire pour stabiliser rapidement la situation et contenir le risque de liquidité. Ces tensions ont ravivé les craintes d'une crise de liquidité sur ce segment et ont conduit les régulateurs et superviseurs à réfléchir à la mise en place de nouvelles règles prudentielles afin de mieux encadrer ces risques. Un arsenal déjà important avait été mis en place après la crise de 2008 pour donner suite aux enseignements tirés de cette période. À l'actif, les portefeuilles des fonds doivent respecter des limites de maturité et des ratios de liquidité à échéances journalière et hebdomadaire afin de garantir un certain coussin de liquidité. Au passif, des outils de gestion de liquidité ont été mis à disposition des gérants (*swing pricing*, plafonnement ou suspension des rachats, rachats en nature, cantonnement, etc.) afin de réduire le risque de retrait massif des investisseurs en cas de crise.

Des travaux sont en cours au niveau des instances européennes et internationales pour renforcer la stabilité du secteur des fonds monétaires avec une approche macroprudentielle. L'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA – *European Securities and Markets Authority*) a ainsi lancé en mars 2021 une consultation sur des propositions de réformes de la réglementation des fonds monétaires dans la perspective de la révision du règlement européen sur les fonds monétaires fixée à juillet 2022.

### ENCADRÉ 2

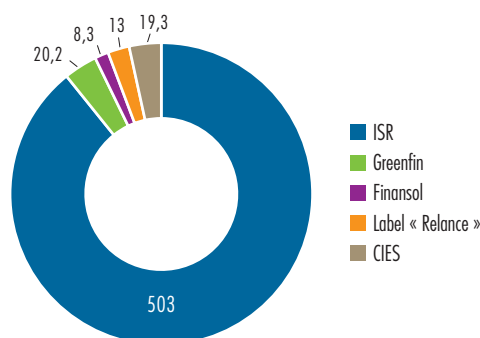
#### Une forte croissance des fonds labellisés

En France, le développement des fonds labellisés s'est accéléré au cours des dernières années dans un contexte de faiblesse généralisée des rendements et d'orientation de l'épargne vers des investissements ayant du sens. Ainsi, il existe à ce jour cinq principaux labels, dont trois publics qui reposent sur des critères extrafinanciers et qui bénéficient d'un engouement croissant des investisseurs. Les encours labellisés (560 milliards d'euros) représentent ainsi 24% des encours de la gestion collective française hors titrisation (2330 milliards à fin 2020<sup>1</sup>).

Le label ISR (investissement socialement responsable), défini comme « un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant des entreprises qui contribuent au développement durable dans tous les secteurs d'activité », est le plus répandu à ce jour, affichant des encours dépassant les 500 milliards d'euros à fin mars 2021. Suivent le label Greenfin (20 milliards d'euros d'encours), ciblé sur la transition énergétique et écologique; le label CIES (Comité intersyndical de l'épargne salariale), fondé sur la conception « ISR » et destiné aux fonds d'épargne salariale

#### Ga Encours des fonds français et étrangers labellisés en France au 31/03/2021

(en milliards d'euros)



Notes : Les chiffres indiqués sont les derniers connus au 31/03/2021.

ISR, investissement socialement responsable; CIES, Comité intersyndical de l'épargne salariale.

Sources : Ministère de l'Économie; ministère de la Transition écologique; Finansol, Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES); calculs des auteurs.

<sup>1</sup> Source : Association française de la gestion financière.



(19 milliards d'euros d'encours) ; et le label « Relance » (13 milliards d'euros d'encours), qui permet aux investisseurs de soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises (petites et moyennes entreprises, et entreprises de taille intermédiaire) cotées ou non, et ainsi de contribuer à la relance de l'économie française. Enfin, le label Finansol (8,3 milliards d'euros) permet d'orienter son épargne ou ses actifs financiers vers le financement d'entreprises et d'associations exerçant des activités à forte utilité sociale et/ou environnementale.

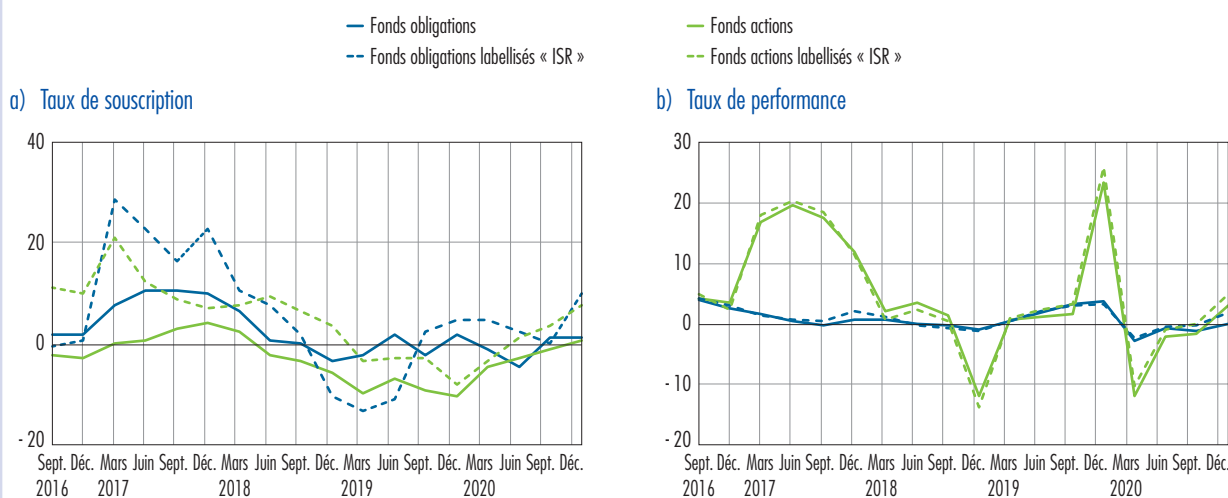
Sur un an, les encours des fonds français labellisés ISR ont fortement progressé passant de 88 milliards à 230 milliards d'euros à fin 2020. Au 31 décembre 2020, les fonds monétaires sont la classe d'actifs la plus représentée avec 45% des encours. Les fonds actions s'élèvent à un tiers des encours.

La croissance des encours démontre l'attrait des investisseurs pour ce type de fonds. Les taux de souscription annuels en sont la preuve, s'affichant au-dessus de la moyenne des fonds de la même catégorie.

Les taux de performance quasi identiques à la moyenne des fonds de la même catégorie jusqu'en juin 2020 apparaissent comme supérieurs au cours du deuxième semestre 2020. Pour conforter cette entrée réussie dans l'offre de placements financiers, le label ISR fait actuellement l'objet d'une réforme. Cette dernière vise à renforcer ses exigences en matière de transparence, de suivi d'impact des portefeuilles au regard des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et ainsi de consolider la confiance des épargnants accordée à ces produits.

### Gb Fonds français labellisés et non labellisés « ISR »

(en %)



Note : ISR, investissement socialement responsable.

Source : Banque de France.

### Les OPC de la zone euro restent tout aussi robustes en 2020

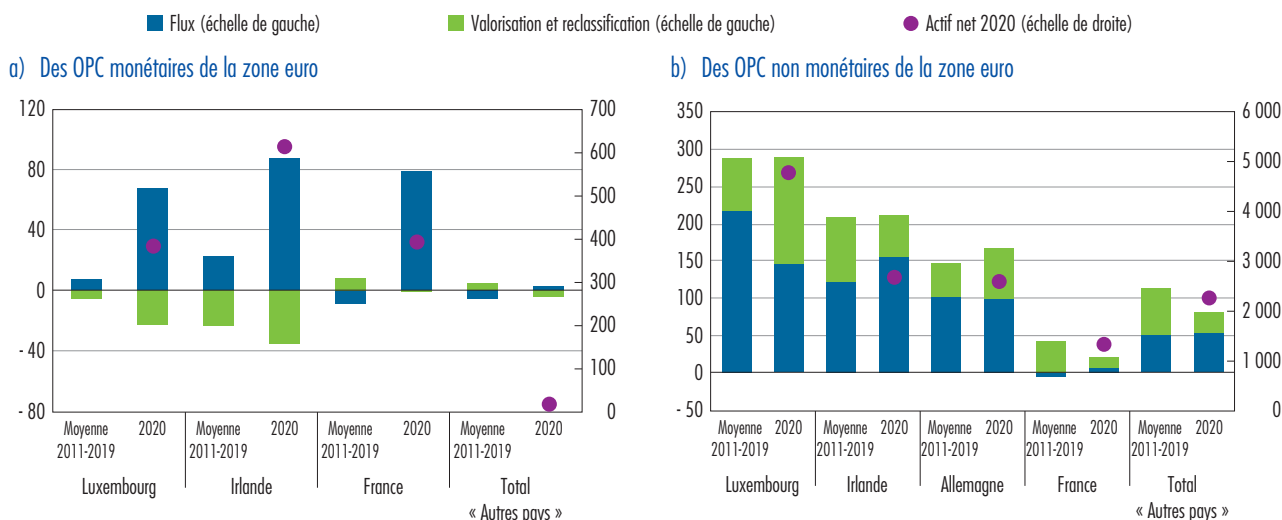
Dans les autres pays de la zone euro, les OPC monétaires ont également bénéficié d'une collecte importante en 2020 en dépit des turbulences de marché en début d'année. L'Irlande et le Luxembourg, qui sont les deux principaux acteurs avec la France (les trois pays représentent 99% des encours de la zone euro), ont ainsi

enregistré respectivement 87 milliards (soit 15% de l'encours) et 68 milliards (20% de l'encours) de flux nets en 2020 (cf. graphique 3a *infra*). Par rapport aux fonds français, ces pays ont été moins touchés en mars grâce à une structure d'actifs jugée moins risquée (part des titres souverains plus importante) et une base d'investisseurs dont le comportement s'est avéré plus stable. En revanche, ils ont moins collecté le reste de l'année.



### G3 Décomposition de la variation des encours en flux et en valorisation, par pays

(en milliards d'euros)



Note : OPC, organismes de placement collectif.

Sources : Banque de France, Banque centrale européenne.

En outre, la valorisation des fonds luxembourgeois et irlandais chute de 6 % sur l'année, en lien avec les OPC libellés en dollars et en livre sterling.

Pour les OPC non monétaires, les résultats en zone euro sur 2020 suivent la tendance moyenne des dix dernières années (cf. graphique 3b) : le Luxembourg, l'Irlande et l'Allemagne sont en croissance constante avec des flux soutenus. Ils concentrent 10 000 milliards d'encours, soit les deux tiers de l'encours agrégé de la zone euro (13 718 milliards), et 404 milliards de flux nets sur 2020, soit 82 % du total. La France est le quatrième acteur européen, avec une part de marché à 11 % (baisse de 6 points sur dix ans).

## 2 Les principaux souscripteurs des fonds : les entreprises non financières et les sociétés d'assurance

### La part des résidents dans les fonds monétaires baisse de quinze points sur dix ans

À fin 2020, les sociétés d'assurance et les sociétés non financières françaises détiennent 61 % des encours des fonds monétaires consolidés (respectivement 32 % et 29 %). Les autres secteurs détenteurs significatifs sont les banques de la zone euro et les autres résidents (les autres intermédiaires financiers pour 6 % et les administrations

publiques pour 5 %). La part détenue directement par les ménages (et les institutions sans but lucratif au service des ménages – ISBLSM) reste très faible (2 %), ceux-ci préférant placer leur épargne financière liquide sur les instruments d'épargne réglementée ou, simplement, sur les dépôts à vue (cf. graphiques 4 et 5 *infra*). Sous l'effet des prêts garantis par l'État qui ont abondé leur trésorerie, les entreprises sont les plus importants investisseurs en 2020, à hauteur de 32 milliards d'euros, soit 40 % du total des flux de souscription de l'année.

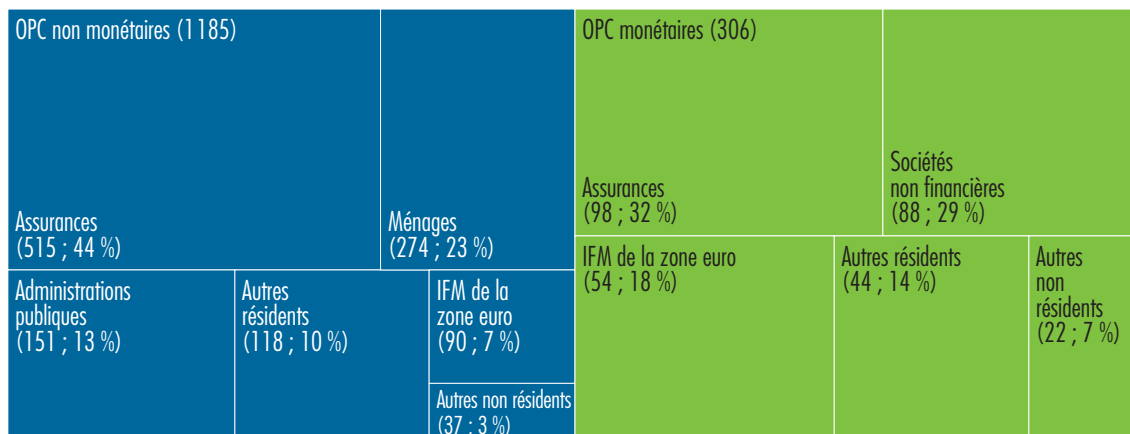
Sur la période 2011-2020, la part de la détention des fonds monétaires par les résidents baisse fortement (de 95 % à 80 %). En contrepartie, celle des détenteurs non résidents progresse de 15 points et représente 19 % des encours à fin 2020, signe de l'attrait pour les fonds monétaires français, en particulier en Europe (+ 12 points). Les investisseurs hors zone euro restent encore très peu représentés (4 %).

Sur les dix dernières années, les désinvestissements des résidents proviennent essentiellement des sociétés non financières françaises (- 12 points de pourcentage). Les ménages (et les ISBLSM) se désengagent également pour 35 milliards (cf. graphique 5 *infra*) et leur part dans les encours totaux baisse de 10 % à 2 %. En contrepartie, les assureurs investissent pour 26 milliards sur la période 2011-2020, augmentant leur poids dans la détention globale (32 % fin 2020, contre 24 % en 2010).



### G4 Ventilation des OPC français par secteur détenteur à fin 2020

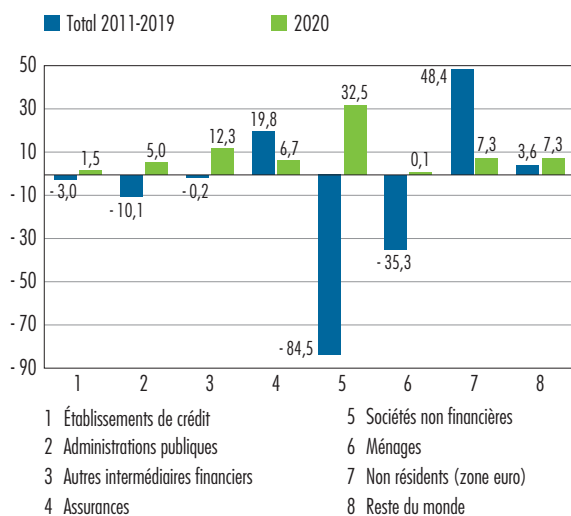
(en milliards d'euros)



Notes : Détention consolidée, hors autodétention par les organismes de placement collectif (OPC).  
La rubrique « ménages » comprend les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).  
IFM, Institutions financières monétaires.  
Source : Banque de France.

### G5 Flux des OPC monétaires français par secteur détenteur

(en milliards d'euros)



Notes : La rubrique « ménages » comprend les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).  
Les flux sont calculés hors autodétention.  
OPC, organismes de placement collectif.  
Source : Banque de France.

### Les assureurs sont les investisseurs structurels des fonds non monétaires

Sur l'année 2020, les sociétés d'assurance font partie des principaux souscripteurs résidents (en particulier en fonds actions et immobiliers), sous l'effet du dynamisme de la collecte nette des contrats en unités de compte en 2020 (dont les placements sont majoritairement composés

d'OPC). Ce comportement reflète davantage, dans l'ensemble, la stratégie de diversification et de recherche de rendement des assureurs-vie, dont le modèle d'affaires s'ajuste au contexte de taux d'intérêt durablement bas.

Sur la période 2011-2020, la détention par les résidents – entreprises, assureurs, ménages, etc. – progresse de 4 % pour atteindre 82 % des encours fin 2020. Cette tendance est la conséquence de flux nets totaux de souscription des résidents pour 21 milliards d'euros sur dix ans, essentiellement due aux sociétés d'assurance (+ 38 milliards) et aux administrations publiques (+ 20 milliards).

Parallèlement, les non-résidents désinvestissent pour 53 milliards d'euros. Les résidents de la zone euro sont à l'origine de 34 milliards de retraits (41 milliards de retraits provenant des institutions financières monétaires). Les investisseurs du reste du monde, quant à eux, se sont désengagés à hauteur de 19 milliards.

### 3 La réallocation des portefeuilles a été importante pour les fonds monétaires français en 2020

#### À court terme, les liquidités et les actifs nets ont fortement crû

Afin de faire face à l'afflux de demande de rachats en mars, les fonds monétaires ont dû accroître leurs liquidités ou quasi-liquidités. Ce mouvement s'est traduit par une



augmentation de la part des dépôts qui s'est ensuite poursuivie tout au long de l'année 2020. Actuellement, les fonds monétaires français sont ainsi dotés d'un surcroît de liquidité leur permettant de faire face à de nouveaux rachats potentiels. En parallèle, ils favorisent les titres à court terme dans leur portefeuille (cf. graphique 6).

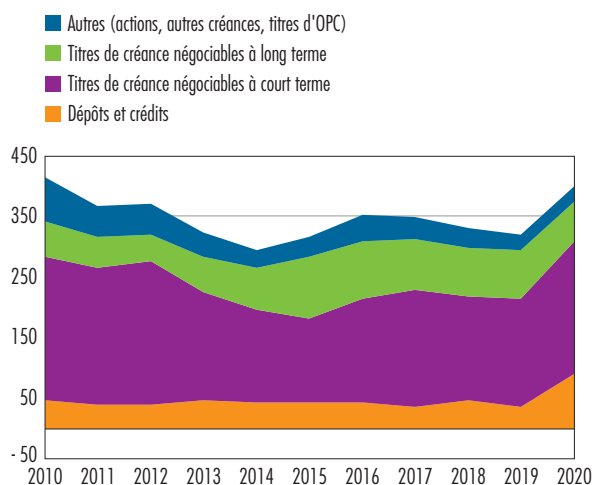
Le mois de mars a ainsi marqué une rupture de tendance dans la stabilité des dépôts dont la part s'élevait à 11 % en moyenne du bilan total depuis de nombreuses années. Celle-ci a doublé en 2020 (22 % en fin d'année). Ce constat s'observe également au Luxembourg et en Irlande même s'il est d'une moindre ampleur qu'en France (cf. graphique 7).

L'année 2020 a également été marquée par une inversion de l'allocation moyenne des titres de court et de long terme. Après des flux nets négatifs de placement sur les titres à court terme, de l'ordre de 59 milliards d'euros entre 2011 et 2019, les fonds français affichent 41 milliards d'euros de flux nets positifs sur ces titres de maturité courte en 2020. Dans le même temps, les titres à long terme accusent un repli de 18 milliards d'euros, contre + 21 milliards d'acquisition nette sur la période 2011-2019.

Les rachats massifs du mois de mars ont parallèlement créé une situation de tension sur les actifs monétaires qui ont subi une baisse moyenne de valorisation d'environ 9 %. Cette situation résulte d'une offre de titres sur les

### G6 Évolution des actifs des OPC monétaires français, 2010-2020

(en milliards d'euros)

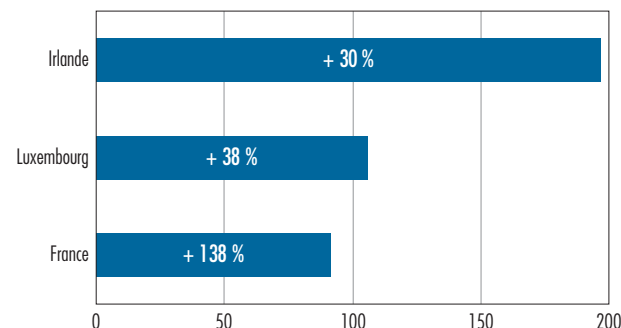


Note : OPC, organismes de placement collectif.

Sources : Banque de France, Banque centrale européenne.

### G7 Encours des dépôts des OPC monétaires à fin 2020 et leur évolution sur l'année

(en milliards d'euros)



Note de lecture : Pour la France, les encours de dépôts des organismes de placement collectif (OPC) s'élevaient à 91,7 milliards d'euros à fin 2020 ; leur évolution se caractérise par une hausse de 138 % sur 2020.

Sources : Banque de France, Banque centrale européenne.

marchés monétaires et les autres marchés de la dette qui s'est raréfiée, ainsi que de la difficulté de certains fonds à vendre leurs avoirs.

### Les portefeuilles se sont réalloués également vers les titres de dette publique

Cette période de crise s'est parallèlement traduite par une augmentation du portefeuille de titres de dette publique (+ 24 milliards). La recherche de la sécurité des placements et d'une meilleure qualité des titres émis par les administrations publiques est apparue comme une constante au cours de la période d'après-crise.

Ainsi, les placements vers cette catégorie d'actifs ont représenté la totalité des flux nets d'acquisition de titres (25 milliards) au détriment des autres actifs. En conséquence, leur part dans le total des actifs est passée de 2 % à 11 % sur un an.

## 4 La structure des portefeuilles des fonds non monétaires reste constante

### La structure des instruments à l'actif des OPC non monétaires français est peu modifiée sur dix ans

S'agissant des fonds non monétaires, aucune réallocation comparable aux fonds monétaires ne s'est opérée entre les titres à court terme et à long terme en 2020. Ces deux catégories de titres ont au total enregistré des





flux négatifs de 5 milliards. De même, les dépôts et autres placements nets ont affiché un flux net très légèrement négatif (- 2 milliards). En contrepartie de ces mouvements, les investissements en actifs immobiliers et en actions enregistrent des flux importants (+ 7 milliards chacun).

Sur longue période, les fonds non monétaires en France n'ont pas été affectés par une modification majeure de la structure des portefeuilles et leur nombre a légèrement diminué (cf. encadré 3 *infra*). Cependant, en raison du développement des fonds immobiliers, les actifs non financiers ont fortement augmenté. Leur part dans le total des actifs est ainsi passée de 2,5% fin 2010 à 6,6% fin 2020.

En ce qui concerne l'allocation géographique des placements, les ajustements ne se sont faits, là aussi, qu'à la marge. Entre fin 2010 et fin 2020, les titres des émetteurs de la zone euro ont augmenté de 3 points par rapport à l'ensemble du portefeuille titres, représentant 33% à fin 2020. Cette réaffectation s'effectue au détriment des titres résidents (- 1%) et du reste du monde (- 2%), témoignant une intégration croissante des marchés de capitaux européens (cf. tableau 1 *infra*).

### En zone euro, des structures de portefeuille hétérogènes et moins inertes qu'en France

Les actions et les titres de dettes constituent les deux catégories d'instruments prépondérantes dans le portefeuille des fonds non monétaires partout en zone euro. Toutefois, la composition des actifs varie fortement en fonction des pays (cf. graphique 8). Sur longue période, la structure moyenne des portefeuilles a subi des changements sensibles, notamment en Irlande et en Allemagne.

La part des actions par rapport au total des actifs varie fortement d'un pays à l'autre (cf. graphique 9), affichant 45% pour les Pays-Bas, 42% pour le Luxembourg, mais seulement 22% pour l'Allemagne. En Irlande, la part des actions s'établit à 37% en 2020 bien qu'elle ait ostensiblement baissé sur dix ans (- 9%).

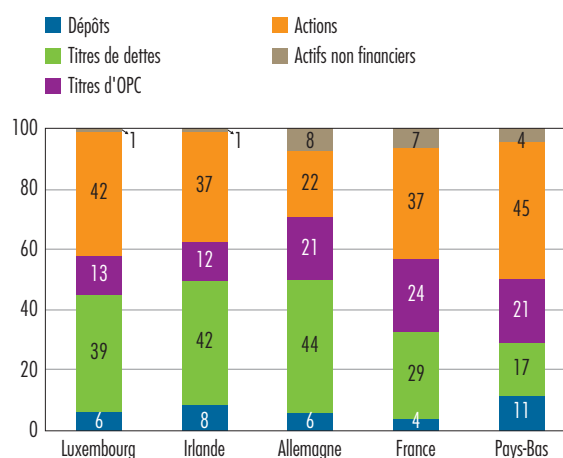
Les titres de dettes sont très représentés en Allemagne (44%) et en Irlande (42%). En Allemagne, la part de cette catégorie d'actifs s'est néanmoins réduite de 8 points depuis fin 2010. Les Pays-Bas affichent en 2020 la part la plus faible (17%) en raison d'une forte baisse depuis 2011 (- 14 points).

Les encours de parts d'OPC ont significativement augmenté en Allemagne, enregistrant une hausse de 9 points.

Les actifs non financiers, constitués essentiellement de biens immobiliers dans les portefeuilles des fonds non monétaires, sont peu nombreux, hormis en Italie (22%), en Allemagne (8%) et en France (7%).

### G8 Composition des portefeuilles des OPC non monétaires de la zone euro en 2020

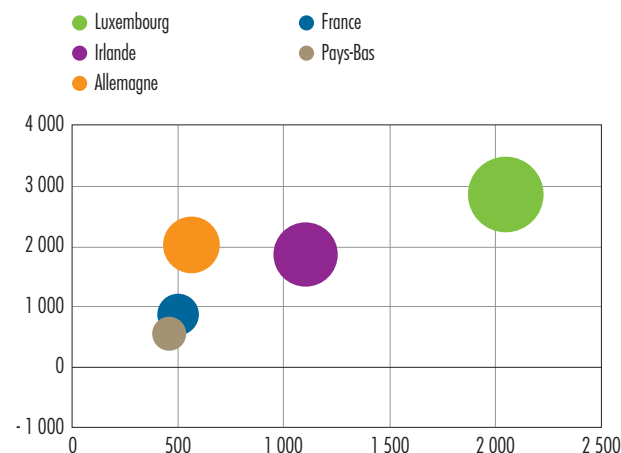
(en %)



Note : OPC, organismes de placement collectif.  
Sources : Banque de France, Banque centrale européenne.

### G9 Part des actions dans les portefeuilles des OPC des cinq principaux pays de la zone euro à fin 2020

(axe des abscisses : actions, axes des ordonnées : autres instruments ; en milliards d'euros)



Note de lecture : Le Luxembourg (en vert) détient 2052 milliards d'actions (axe des abscisses) et 2900 milliards en autres instruments (axes des ordonnées). La taille des disques représente le total des actifs gérés.

Note : OPC, organismes de placement collectif.  
Sources : Banque de France, Banque centrale européenne.



En matière d'allocation géographique (cf. tableau 1), la structure des portefeuilles des OPC de la zone euro diverge assez fortement. Si les fonds irlandais et luxembourgeois sont principalement investis en titres émis par le reste du monde, les fonds allemands présentent une structure assez équilibrée, tandis que la France a un biais domestique plus fort (49 % de titres résidents). Cela s'explique par la grande proportion de « fonds de fonds » – c'est-à-dire une part significative d'actifs investis dans d'autres fonds – dans la plupart des fonds français et aussi par la bonne couverture des besoins d'investissement des gérants par le marché français des instruments de dette et d'actions. En 2020, la tendance de chaque pays est confirmée, avec toutefois une diversification plus forte en faveur de l'international hors zone euro.

### T1 Répartition des portefeuilles des OPC non monétaires de la zone euro, par zone géographique d'émission de titres

(encours en % ; flux en milliards d'euros)

	Encours fin 2020			Flux 2020		
	Résident	Zone euro	Reste du monde	Résident	Zone euro	Reste du monde
Luxembourg	12	27	61	14	- 14	104
Irlande	9	15	76	20	23	131
Allemagne	28	38	35	26	16	22
France	49	33	18	7	- 11	4
Autres	22	35	43	74	37	260

Note de lecture : Les fonds luxembourgeois sont investis en titres émis au Luxembourg à 12 %, en zone euro à 27 % et par le reste du monde à 61 %.

Note : OPC, organismes de placement collectif.

Source : Banque de France.

### ENCADRÉ 3

#### Des structures de marché très différenciées entre OPC monétaires et non monétaires

Sur les dix dernières années, les organismes de placement collectif (OPC) monétaires en France et zone euro ont connu une concentration croissante. L'encours moyen géré par un OPC individuel a crû de manière significative, + 342 % pour la France, (passant de 722 millions en 2011 à 3,2 milliards en 2020), et + 330 % pour la zone euro (3,4 milliards en 2020, cf. graphique a). Cette croissance très soutenue de l'encours moyen contraste avec l'évolution de l'encours total qui augmente très modestement, notamment en France (+ 12 % sur dix ans), traduisant ainsi une baisse importante du nombre de fonds. Ce dernier a été divisé par trois en zone euro et par quatre en France. Un mouvement de concentration des gammes explique cette évolution. L'objectif est de réduire les coûts fixes au sein des sociétés de gestion dans un contexte de baisse tendancielle des rendements. Cette inflexion est encore plus soutenue depuis 2018, liée à la nouvelle réglementation européenne qui impose notamment des contraintes de liquidité à très court terme (ratios de liquidité à un jour et à une semaine). Sur dix ans, la concentration du marché européen des fonds monétaires s'accroît. Ainsi, le Luxembourg, l'Irlande et la France affichent aujourd'hui 99 % des encours de la zone euro (contre 94 % en 2011).

Le marché des OPC non monétaires est nettement moins concentré avec un encours moyen sous gestion de 221 millions euros en moyenne en zone euro, soit 15 fois moins que les fonds monétaires (cf. graphique b). En outre, l'encours total de la zone euro augmente plus vite que l'encours moyen sous gestion en raison d'une augmentation du nombre de fonds. La France est le seul pays où le nombre de fonds diminue légèrement sur dix ans. Malgré cette baisse résultant de la volonté de rationalisation des coûts, les fonds français restent de petite taille comparé au reste du top 5 européen : en moyenne un OPC français gère 132 millions d'euros, contre 265 millions sous gestion en moyenne pour un OPC luxembourgeois, 344 millions pour un OPC irlandais et 476 millions pour un OPC néerlandais.

.../...

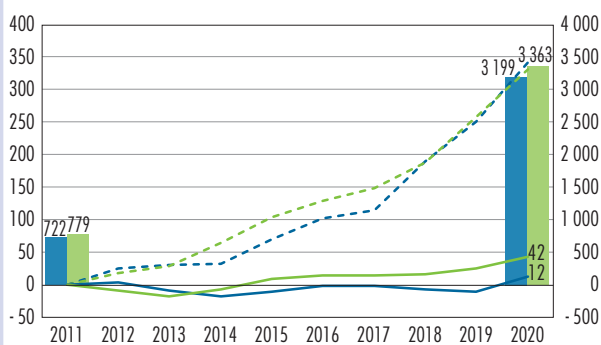


### Encours moyens des fonds et taux de croissance des encours moyens et totaux

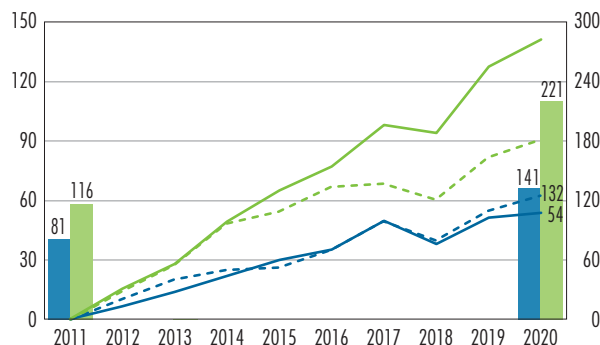
(échelle de gauche : taux de croissance en % ; échelle de droite : encours en millions d'euros)

■ France – Encours moyen      - - - France – Taux de croissance de l'encours moyen      — France – Taux de croissance de l'encours total  
■ Zone euro – Encours moyen      - - - Zone euro – Taux de croissance de l'encours moyen      — Zone euro – Taux de croissance de l'encours total

#### a) OPC monétaires



#### b) OPC non monétaires



Note : OPC, organismes de placement collectif.  
Source : Banque de France.

#### Éditeur

Banque de France

#### Secrétaire de rédaction

Caroline Corcy

#### Directeur de la publication

Gilles Vaysset

#### Réalisation

Studio Création

Direction de la Communication

#### Rédaction en chef

Céline Mistretta-Belna

ISSN 1952-4382

Pour vous abonner aux publications de la Banque de France

<https://publications.banque-france.fr/>

Rubrique « Abonnement »

